

**TOUT SAVOIR
SUR VOTRE
CONTRAT
ET VOS SERVICES**



sofaxis
L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

www.sofaxis.com

1 COLLECTIVITÉ SUR 2 ET PRÈS DE 2 SDIS SUR 3 **NOUS FONT CONFIANCE**

Partenaire des collectivités territoriales pour l'assurance statutaire, Sofaxis propose également à ces acteurs et aux structures parapubliques une offre complète en matière de prévoyance, de santé et de retraite pour leurs élus et leurs agents et intervient également sur la gestion de leurs différents risques d'activité (assurance responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile...).

Nos outils et services offrent à nos clients une capacité d'identification précise de leurs facteurs de risques afin de définir une politique structurée de gestion et de prévention.

Sofaxis travaille avec les principales compagnies d'assurance européennes, dans une relation de confiance mutuelle afin d'offrir aux acteurs du monde territorial une couverture pérenne et efficace, leur permettant d'assurer la continuité et la qualité de leurs missions d'intérêt général.

Certifié ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, Prix Européen de la Qualité et lauréat du label Égalité en 2005, Sofaxis mène une démarche de qualité totale fondée sur l'écoute de ses clients, le respect de ses engagements et l'amélioration continue de ses services.

**SOFAXIS, PARTENAIRE
DE RÉFÉRENCE DES
ACTEURS TERRITORIAUX
DANS LEURS MISSIONS
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

1 211 000

actes de
sinistralité
traités*

335 000

factures de
praticiens prises
en charges

2 250

recours contre
tiers responsable
engagés*

VOTRE CONTRAT, SES ATOUTS

Depuis plus de 30 ans, Sofaxis propose une offre de couverture des risques "statutaires" sur mesure et accompagne les décideurs publics dans la gestion de l'absentéisme de leurs agents.

Dans un objectif constant de qualité, nous avons développé des procédés de gestion souples et réactifs.

UNE GESTION PERSONNALISÉE ET SIMPLIFIÉE

Notre **service Relations Clients** intégré (basé à Bourges), composé de conseillers(lères) clients connaissant l'ensemble de nos métiers, répond à toute question relative à votre contrat. Vous bénéficiez d'un **numéro unique**, pour un traitement optimisé de vos demandes. Ce service s'appuie sur une **équipe de gestionnaires conseils dédiée** spécialistes du statut.

Nos gestionnaires expert(e)s sont disponibles à tout moment pour vous conseiller sur vos problématiques et détectent pour vous les dossiers éligibles aux différents services inclus dans votre contrat.

Tél. : 02 48 48 15 15 - Fax : 02 48 48 15 16

E-mail : relations.clients@sofaxis.com

Pour simplifier votre gestion :

- **La déclaration des absences** en ligne vous permet de saisir, en temps réel, les arrêts de travail de vos agents. Tous les agents ayant eu au moins un arrêt sont répertoriés dans notre base : dès que vous déclarez un nouvel arrêt, il vous suffit de compléter uniquement les caractéristiques liées à cet événement. **Vous évitez ainsi les répétitions de saisie et limitez les risques d'erreur.**

- Pour gagner du temps, **optez pour la transmission numérique de vos documents** : vous scannez vos justificatifs et les intégrez directement dans l'application au fur et à mesure de la saisie de vos déclarations. À tout moment, vous pouvez les consulter en ligne, ainsi que l'état du dossier et la liste des documents manquants.

- **Le tiers payant** permet de régler les frais médicaux consécutifs aux accidents de service directement aux prestataires de soins (médecins, pharmacien(ne)s, infirmiers(lères), etc.), sous 15 jours en moyenne. Vous recevez en temps réel une copie de tous les règlements effectués.

DES SERVICES JURIDIQUES À VOS CÔTÉS

L'assistance juridique : nos juristes répondent à vos questions sur la protection sociale de vos agents et assurent une veille réglementaire pour vous libérer de ces contraintes. Vous disposez de l'ensemble des textes législatifs, jurisprudentiels et de la doctrine.

Tél. : 02 48 48 12 00 - Fax : 02 48 48 15 13

E-mail : conseiljuridique@sofaxis.com

Près de **7 400***
dossiers d'analyse
d'absentéisme

et **750*** études
sur mesure
réalisés*

VOTRE CONTRAT, SES SERVICES ASSOCIÉS

Dépassant la simple couverture du risque, Sofaxis a développé en interne une gamme complète de services et d'outils de prévention, compris dans votre contrat et gérés par notre marque de conseil et de services : Neeria.

Vous bénéficiez ainsi d'un accompagnement personnalisé, pour mener une politique efficace de suivi des absences et de prévention des risques professionnels.

UNE OFFRE
COMPLÈTE
EN MATIÈRE
DE PROTECTION,
DE PILOTAGE,
D'ASSURANCE ET
DE PRÉVENTION
DES RISQUES
D'ACTIVITÉ

ÉTUDES ET BILANS STATISTIQUES

Disposez d'indicateurs clés pour les ressources humaines

Vos statistiques d'absences au travail pour raison de santé **sont consultables à tout moment** à partir d'un accès sécurisé sur notre **site Internet**. Ces statistiques permettent à nos ingénieurs et consultant(e)s de **vous conseiller sur les actions à mener** au sein de votre collectivité ou de votre établissement.

LE RECOURS CONTRE TIERS RESPONSABLE

Réduisez les risques financiers

Cette procédure vous permet de recouvrer tout ou partie des dépenses engagées pour vos agents lors d'un accident de service ou de vie privée pour lequel un tiers responsable est identifié. Notre service gère intégralement pour vous l'ensemble de cette procédure souvent complexe.

Tél. : 02 48 48 10 60 - Fax : 02 48 48 10 61
E-mail : recours@sofaxis.com

CONTRÔLE MÉDICAL

Optimisez les contrôles médicaux et expertises

Notre service contrôle médical vous aide dans la mise en œuvre de votre politique de contre-visites et d'expertises médicales, et prend en charge **toute l'organisation matérielle et financière ainsi que le suivi de vos dossiers**.

Tél. : 02 48 48 10 50 - Fax : 02 48 48 10 51
E-mail : controle@neeria.com

19 700

contrôles médicaux
réalisés*

2 400
médecins agréés
membres de
notre réseau



1 400
questions prévention
traitées par
notre service*

9 250
séances de soutien
psychologique
individuel
réalisées*

1 250
psychologues
clinicien(ne)s
partenaires

PRÉVENTION

Prévenez les risques d'accident du travail

Nos ingénieurs vous conseillent sur l'ensemble des réglementations et leurs modalités de mise en œuvre. Vous disposez également d'outils pédagogiques sur les thèmes majeurs de l'hygiène et de la sécurité, d'une permanence téléphonique dédiée et d'un accès à notre base documentaire en ligne.

Tél. : 02 48 48 11 63 - Fax : 02 48 48 12 47
E-mail : prevention@sofaxis.com

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Favorisez le retour et l'équilibre au travail des agents

Nous vous proposons différents programmes de soutien psychologique individuel ou collectif, de maintien dans l'emploi et de réinsertion professionnelle, conçus pour les agents en difficulté.

Tél. : 02 48 48 14 60 - Fax : 02 48 48 14 61
E-mail : sme@sofaxis.com

FORMATIONS

Sensibilisez l'ensemble des acteurs à la prévention des risques

Nous formons des référent(e)s en hygiène et sécurité, ergonomie et ressources humaines.

Tél. : 02 48 48 12 37 - Fax : 02 48 48 14 04
E-mail : formation@neeria.com



545
jours de formation
dispensés ou de
sensibilisation*



POUR EN SAVOIR **PLUS**

sur votre contrat, nos services associés et la gestion des absences,
connectez-vous sur notre site :

www.sofaxis.com

Découvrez
également toute l'offre
prévention, nos supports
ainsi que de nombreux
témoignages
clients.

VOS SERVICES EN LIGNE

Retrouvez tous
vos services en ligne
sur votre espace clients

Connectez-vous sur
www.sofaxis.com



GAGNEZ EN RAPIDITÉ, FIABILITÉ ET EFFICACITÉ...

En utilisant les services en ligne que nous mettons à votre disposition pour gérer au quotidien les absences au sein de votre collectivité :

- **vous réduisez vos délais de déclaration et de transmission** des documents justificatifs à nos équipes,
- **vous gagnez du temps et allégez votre charge administrative** grâce à la facilité de saisie et à nos alertes sur vos dossiers incomplets en cours de traitement,
- **vous assurez un meilleur suivi de vos dossiers au jour le jour** grâce à la traçabilité, l'accès et la consultation permanente de vos dossiers en ligne (données et pièces justificatives),
- **vous diminuez vos coûts de fonctionnement** en économisant sur votre consommation de papier et l'affranchissement de vos plis et participez de fait à la protection de l'environnement,
- **vous bénéficiez de la rapidité de remboursement** de vos prestations **et de prise en charge** de vos demandes.

...EN TOUTE SIMPLICITÉ ET SÉCURITÉ

Simplicité

Vous remplissez en quelques clics vos déclarations et formulaires. Une aide en ligne est disponible à chaque étape de la saisie de vos données. Pour chaque application, un manuel d'utilisation interactif est disponible.

Fiabilité

Les données renseignées ou pièces transmises en ligne sont vérifiées par notre système d'information qui détecte les anomalies ou incohérences de saisie et de transmission. Vous êtes immédiatement avertis par un message d'alerte.

Sécurité

Vos déclarations s'effectuent dans un environnement parfaitement sécurisé grâce à une authentification personnalisée et limitée aux personnes désignées ; un système de cryptage protégeant le traitement de l'information ; la confidentialité des données exigée par le RGPD.



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

DÉCLARATION DE LA BASE DE L'ASSURANCE

Cette application vous permet de nous transmettre facilement les données sociales nécessaires à la réalisation de votre appel de cotisation :

- **vous évitez tout problème de traitement de l'information** lié au formulaire papier (données incohérentes, illisibilité des caractères, ratures...),
- **vous renseignez une fois pour toute la liste des agents** : chaque année, vous n'aurez plus qu'à apporter les modifications nécessaires sur cette liste.

95 %
d'utilisateurs
satisfaits*

CRÉER DU LIEN

*source :
enquête
de satisfaction
Sofaxis 2017

DÉCLARATION DES ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ

Cette application vous permet de saisir directement les arrêts de travail de votre personnel et de transmettre les justificatifs en ligne :

- **vous évitez les répétitions de saisie** : les agents ayant présenté au moins un arrêt sont répertoriés dans notre base de données. Il vous suffit de compléter les caractéristiques liées à un nouvel événement ou à la modification de la situation de l'agent,
- **vous intégrez directement de façon électronique vos justificatifs** (documents scannés) au fur et à mesure de la saisie de vos déclarations. Vous pouvez à tout moment les consulter en ligne et obtenir un rapport d'intégration sur une période souhaitée,
- **vous disposez des dossiers agents complets et dématérialisés** : vous accédez à ses informations (statut, cadre d'emploi...) et aux détails de ses absences,
- **vous visualisez instantanément l'état de vos dossiers en cours, la liste des pièces manquantes** nécessaires au déclenchement de vos remboursements mentionnant les dates d'exigibilité et leur statut ainsi que le récapitulatif des règlements effectués sur les périodes étudiées (synthétique ou détaillé à partir de vos bordereaux et décomptes en ligne),
- **vous réalisez des extractions et éditez des listings en fonction de vos besoins** : par exemple, les listes relatives aux accidents « lourds » et aux maladies fréquentes ayant une forte incidence sur votre taux d'absentéisme,
- **vous pouvez éditer l'enquête administrative et les attestations de prise en charge** liées à un accident de service. Pré-renseignée automatiquement, vous pouvez la compléter entièrement, de la description de l'accident aux mesures de prévention (préalable de l'arbre des causes) et mentionner votre décision sur la reconnaissance administrative de l'imputabilité. Sur le même principe, les attestations de prise en charge sont également disponibles,
- **vous avez la possibilité d'indiquer si un tiers est impliqué dans un événement** et ainsi de générer automatiquement un formulaire de demande de recours contre tiers pour instruction auprès de nos services,
- **vous pouvez accéder à vos données journalières** : vous avez ainsi la possibilité de vérifier ce que vous avez saisi dans la journée,
- **vous disposez d'une corbeille de tâches** qui répertorie vos demandes de recours, vos dossiers à clôturer, vos dossiers en anomalie et vos dossiers bloqués.
- **vous recevez un e-mail d'alerte** à chaque génération de paiement ou en cas de dossier incomplet.

Vous disposez d'éléments précis pour orienter votre politique de gestion active des arrêts, en déclenchant les services appropriés, inclus dans votre contrat d'assurance du personnel (contrôle médical, soutien psychologique, aménagement de poste, reclassement...). Cette application vous offre une plate-forme de gestion complète.

DEMANDE DE CONTRE-VISITES EN LIGNE

Choisir de déclencher des contre-visites sur Internet, c'est opter pour un service optimisé :

- une saisie en ligne très rapide,
- votre demande est prise en charge le jour même,
- un e-mail vous est transmis à chaque étape de l'instruction de votre dossier,
- vous pouvez visualiser un état récapitulatif des dossiers en cours,
- vous avez accès immédiatement et à tout moment à l'historique des dossiers et aux conclusions du médecin.

Comment procéder ?

1

Si vous avez déjà un identifiant et un mot de passe, il vous suffit de contacter notre service **Relations Clients au 02 48 48 15 15** afin de demander l'accès au service contrôle médical.

2

Si vous ne possédez pas encore d'identifiant et de mot de passe, merci de vous référer à la procédure « **Comment accéder aux services en ligne** » située au verso de cette plaquette.

REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Découvrez notre applicatif Document Unique, totalement adapté aux particularités des structures et des métiers du secteur local.

Cet outil intègre au Document Unique toutes les dimensions de l'évaluation des risques professionnels en y incluant notamment les risques psychosociaux et les facteurs de pénibilité.

Un outil unique avec des fonctionnalités avancées :

- Centralisez tous vos risques et définissez un plan d'actions unique,
- Accédez facilement à vos données et organisez-les selon vos besoins,
- Pilotez l'ensemble de vos actions et obtenez une vision centralisée,
- Disposez d'indicateurs de suivi détaillés.

DES APPLICATIONS POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA GESTION DE L'ABSENTÉISME

Simulateur de calcul des droits



Grâce au simulateur de calcul des droits, vous pouvez estimer vos droits ou ceux de vos agents à plein ou à demi-traitement pour la maladie ordinaire, à partir d'un formulaire que vous devrez renseigner (dates des arrêts sur un an, nombre d'enfants à charge etc.). Vous avez accès à l'historique, par agent, des absences précédemment enregistrées via l'outil « Déclaration de l'absentéisme ». Il ne reste plus qu'à sélectionner l'agent concerné et saisir uniquement les nouvelles périodes d'arrêt.

Cet outil concerne les agents de la Fonction publique territoriale affiliés à la CNRACL ou à temps non complet affiliés à l'IRCANTEC.

Ce simulateur ayant pour vocation de vous apporter une aide à la gestion, aucune des données que vous saisissez n'est sauvegardée mais vous pouvez consulter, enregistrer et/ou imprimer le récapitulatif du calcul des droits quand vous le souhaitez.

Liste des arrêts



L'application « liste des arrêts » est un outil de consultation de vos états d'absentéisme. Elle vous permet d'éditer à tout moment des listes d'arrêts en sélectionnant une période d'étude, une catégorie d'agents, un budget et un/des risque(s). Vous avez la possibilité de choisir le format des listes selon vos besoins : fichier PDF ou Excel.

En indiquant votre e-mail, vous pourrez également recevoir vos listes directement dans votre messagerie et planifier des envois à la fréquence de votre choix.

Bordereaux et décomptes dématérialisés



Cette application vous permet d'accéder quand vous le souhaitez aux bordereaux et décomptes de votre collectivité. Vous avez également la possibilité d'imprimer vous-même ces documents selon vos besoins.

Documents manquants



Ce service vous permet de consulter la liste des justificatifs manquants pour le traitement et le remboursement de vos dossiers d'absentéisme.

ACCÉDEZ EN LIGNE
À UN PORTAIL
DOCUMENTAIRE
RICHE DE 8 000
RÉFÉRENCES
(RÉGLEMENTATION,
JURISPRUDENCE,
ARTICLES DE
PRESSE...)

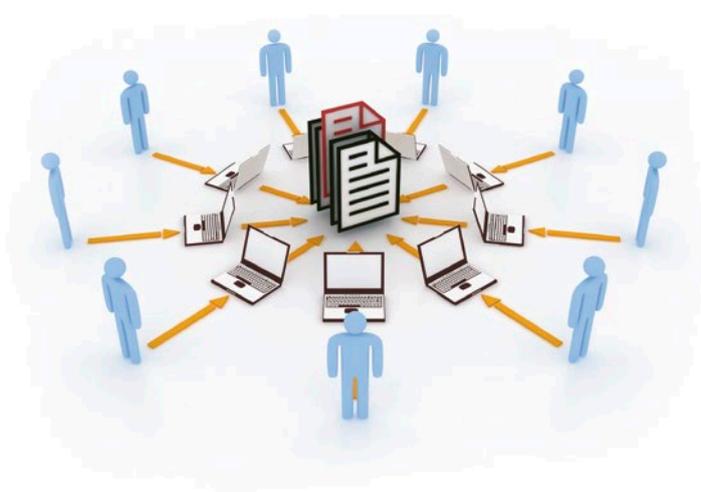
VOTRE PORTAIL DOCUMENTAIRE KIWI

Le Kiosque Web Info vous apporte toute l'information et la documentation qui pourront vous être utiles pour mettre en œuvre vos démarches de prévention des risques professionnels, vous tenir informé des dernières actualités juridiques, en savoir plus sur les sujets qui touchent aux Fonctions publiques territoriale et hospitalière.

COMMENT ACCÉDER AUX SERVICES EN LIGNE ?

Pour accéder à **Vos services en ligne**, il vous suffit de créer un compte sur Internet.

Sachez que l'ouverture d'un compte utilisateur est soumise à l'accord du référent de votre collectivité, à savoir votre élu ou le directeur des ressources humaines. Si le compte de votre référent n'existe pas, un code confidentiel lui sera transmis par courrier, au préalable, pour le créer.



POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

Service Relations Clients

Tél. : 02 48 48 15 15 - Fax : 02 48 48 15 16

E-mail : relations.clients@sofaxis.com

Retrouvez l'ensemble de nos services :

www.sofaxis.com

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges

N° ORIAS 07 000814 - www.orias.fr

ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité



8 000
références
documentaires

- 1 Connectez-vous sur le site www.sofaxis.com
- 2 Cliquez sur le bouton « **Espace clients** » présent sur la page d'accueil.
- 3 Cliquez sur le lien « **Vous souhaitez ouvrir un compte client** ».
- 4 Demandez la création d'un compte utilisateur en choisissant « **Créer votre compte classique** ».
- 5 Renseignez le **numéro de SIRET de votre structure, vos données personnelles** et **choisissez un login et un mot de passe**. Renseignez vos questions secrètes, elles vous permettront de retrouver votre mot de passe en cas d'oubli. Acceptez les conditions générales.
- 6 Un mail vous sera envoyé pour activer votre demande de création de compte.
- 7 Votre référent devra ensuite traiter votre demande d'ouverture de compte.

sofaxis
L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

LA PRÉVENTION DES RISQUES

PROFESSIONNELS
ET LA SANTÉ AU TRAVAIL



VOS ENJEUX

Au-delà de vos obligations légales, et dans un contexte de nécessaire efficacité budgétaire et de politique de qualité d'organisation du service public, il est d'un intérêt social et économique de mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

NOS SERVICES

Sofaxis vous propose un accompagnement dans la mise en œuvre de votre démarche, basé sur un transfert de compétences et d'expériences. L'objectif est de rendre nos clients autonomes dans leur démarche de prévention. Pour ce faire, différents services sont mis à votre disposition dans le cadre du contrat d'assurance du personnel.

Une permanence téléphonique Prévention et Santé au travail - 02 48 48 11 63

Tous nos ingénieurs hygiène et sécurité, ergonomes et consultants en ressources humaines, connaissent précisément le fonctionnement des collectivités locales. Ils sont à votre disposition pour :

- **répondre à vos questions** en matière d'hygiène et sécurité, santé au travail, par métier ou par catégorie de risques,
- **vous conseiller** dans la mise en œuvre de votre démarche de prévention.

LE CADRE LÉGAL...

- Article L. 4121-1 du code du Travail, relatif à l'obligation d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale.
- Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n° 2000-542 du 16 juin 2000, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale.
- Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Loi dite « Fauchon » du 10 juillet 2000 sur la responsabilité pénale.

Chaque année,
plus de 5 000
agents référents
sont formés

8 000
références
documentaires
actualisées, autour
de 3 thématiques

Un portail documentaire organisé en 3 thématiques :

- gestion des risques,
- ressources humaines,
- qualité dans les collectivités locales.

Des formations pour vos référents

En fonction de l'état d'avancement de votre démarche de prévention, vous pouvez bénéficier, dans le cadre de votre contrat, de formations dispensées dans nos locaux par nos intervenants et adaptées à vos besoins. Nous formons régulièrement le(s) agent(s) référent(s) chargé(s) de la mise en œuvre du projet de prévention et santé au travail et leur apportons un savoir, un faire-savoir, ainsi que l'opportunité d'échanger dans ce cadre avec d'autres agents.

Quelques exemples de formations :

- Devenir assistant(e) ou conseiller(ère) de prévention
- Réaliser votre document unique d'évaluation des risques professionnels
- Animer un projet
- Comment prévenir les troubles musculo-squelettiques
- Conduire une démarche de prévention des risques psychosociaux



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

COÛTS INDIRECTS
DES ABSENCES =
3 À 5 FOIS LES
COÛTS DIRECTS

DES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Afin de sensibiliser les agents et d'aider l'encadrement et les référents prévention dans leur mission de santé au travail, nous mettons à votre disposition différents supports conçus avec et pour nos clients pour garantir une approche adaptée à leur quotidien :

- **des livrets** de prévention par métier destinés aux agents (petite enfance, espaces verts, conduite des tracteurs agricoles, agent d'entretien...),
- **des affiches** de sensibilisation par type de risque (alcool, risque chimique, risque routier, accidents de service...),
- **des guides pratiques** sur différents thèmes de prévention,
- **des notes d'information** « Enjeux prévention » thématiques (ACFI, produits phytosanitaires, manutention manuelle, accueil d'un agent, grippe, handicap...).



Les services de prévention
sont gérés par les équipes de Neeria,
marque de conseil et des services de Sofaxis

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

Permanence conseil Prévention
Tél. : 02 48 48 11 63 - Fax : 02 48 48 12 47
E-mail : prevention@sofaxis.com

Retrouvez l'ensemble de nos services :
www.sofaxis.com

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges
N° ORIAS 07 000814 - www.oriass.fr

ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

DES OUTILS DE DIAGNOSTIC

- Un applicatif d'élaboration de votre **document unique d'évaluation des risques professionnels**. Il vous permet d'identifier et hiérarchiser les risques dans chaque service, de planifier des actions de prévention puis d'en mesurer l'efficacité.
- Un **auto-diagnostic** de la prévention des risques dans votre collectivité. Nous vous accompagnons pour réaliser un état des lieux vous permettant d'identifier les risques encourus par vos agents.

28 200 €
= coût moyen
d'une maladie
professionnelle

2 500 €
= coût moyen
d'un accident
de service

4 200 €
= coût moyen
d'un accident
de trajet

 **sofaxis**
L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

LE CONTRÔLE MÉDICAL



15 % DE REPRISE
ANTICIPÉE EN
ACCIDENT DU TRAVAIL,
APRÈS CONTRE-
VISITE ET 6 % EN
MALADIE ORDINAIRE

LE CONTRÔLE MÉDICAL, POURQUOI ?

Le statut de la Fonction publique territoriale définit les droits en termes de protection sociale de ses agents, mais également ceux des employeurs. Dans un contexte de rigueur budgétaire et d'optimisation de la performance du service public, il est de votre intérêt de gérer, de maîtriser, voire de réduire les absences pour maladie.

Conformément aux articles 15 des décrets n° 87-602 du 30 juillet 1987 pour la Fonction publique territoriale, les employeurs publics ont la possibilité de faire procéder à des **contre-visites** ou des **expertises médicales** pour leurs agents, par des médecins agréés par les ARS.

Le contrôle médical doit par ailleurs s'inscrire dans une politique de gestion des absences bien définie :

- dans un premier temps, il s'agit d'**analyser la structure des arrêts** de travail en maladie ordinaire et accident de service (leur fréquence, leur durée, leur répartition par service...);
- dans un deuxième temps, un engagement des élus et une concertation des responsables de service sont nécessaires pour **adopter et définir une politique globale** de contrôle médical ;
- pour compléter le dispositif, une communication interne au comité technique paritaire et à l'ensemble des agents (réunions, lettres types) est indispensable ;
- le **respect des engagements** et des sanctions dans la mise en place de votre politique de contrôle sera la dernière condition de son efficacité.

Des fonctionnalités
Internet pour faciliter
votre demande
de contre-visite

Connectez-vous sur
www.sofaxis.com

LA CONTRE-VISITE MÉDICALE

Les finalités de la contre-visite :

- vérifier la validité de l'arrêt de travail en cours,
- justifier une demande de réintégration au poste initial avant le terme de l'arrêt,
- démontrer le bien-fondé de certains congés maladie, afin de lever les éventuelles suspicions en interne,
- éviter les prolongations,
- mieux estimer la durée probable d'un arrêt ou d'une prolongation.

Surtout utilisée en maladie ordinaire, la contre-visite s'avère aussi très utile pour les accidents de service avec arrêts. Avec ce contrôle, réglementé par la loi, vous pouvez non seulement **vérifier la validité de l'arrêt en cours** mais également **mieux gérer ses conséquences** en vérifiant que :

- la durée de l'arrêt correspond à la gravité des lésions,
- les prolongations prescrites sont médicalement justifiées.

Déclenchez à tout moment une contre-visite à partir de votre Espace clients sur notre site Internet et bénéficiez de plusieurs fonctionnalités :

- vous recevez automatiquement des mails à chaque étape de la contre-visite,
- vous avez accès à tout moment à l'historique de votre dossier,
- vous recevez des lettres types, validées juridiquement pour pouvoir réagir rapidement auprès de votre agent, en fonction de la position du médecin contrôleur.



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

30 ANS
D'EXPÉRIENCE DANS
LA MISE EN ŒUVRE
DE CONTRÔLES
MÉDICAUX

L'EXPERTISE MÉDICALE

Les employeurs publics ont toute latitude pour faire procéder à une expertise médicale afin :

- d'enrichir un dossier avant une prise de décision d'imputabilité d'un accident de service ou sa présentation à l'instance compétente (commission de réforme ou comité médical),
- d'envisager la reprise d'un agent en arrêt,
- de vérifier si l'arrêt est toujours lié à une affection professionnelle.

Pour orienter l'employeur dans cette démarche, les textes réglementaires précisent la possibilité de faire appel à des médecins généralistes ou spécialistes agréés pour pratiquer une expertise médicale.

Les finalités de l'expertise médicale

- Valider l'imputabilité médicale d'un accident de service : l'expertise permet de préciser les lésions résultant strictement de l'accident déclaré, décrites sur le certificat médical initial.
- Contrôler la pertinence de la prolongation d'un arrêt reconnu imputable au service.
- Vérifier que les causes de la prolongation d'un arrêt sont toujours en relation avec l'accident ou la maladie reconnus imputables au service.
- Prévoir la date de reprise d'activité d'un agent pour faciliter l'organisation du service.
- Démontrer aux agents l'engagement de l'employeur dans une démarche active de suivi des dossiers d'accidents de service et de maladies professionnelles.
- Permettre à la collectivité de gérer au mieux la nécessité de réorganiser ses services et/ou d'aménager les postes.

Les procédures de contrôle médical
sont gérées par les équipes de Neeria,
marque de conseil et de services de Sofaxis

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

Service Contrôle médical
Tél. : 02 48 48 10 50 - Fax : 02 48 48 10 51
E-mail : contrôle@neeria.com

Retrouvez l'ensemble de nos services :

www.sofaxis.com

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges

N° ORIAS 07 000814 - www.orias.fr

 ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

Notre accompagnement pour faciliter vos demandes d'expertise médicale

Nous vous communiquons les détails du rendez-vous sous 7 jours ouvrés. Nous nous chargeons :

- d'analyser le type de lésion ou de pathologie à caractère professionnel pour cibler la spécialité du médecin agréé à missionner,
- de rédiger un ordre de mission très précis du médecin, pour éclairer la commission départementale de réforme sur l'avis à donner, ainsi que l'Autorité territoriale qui devra prendre un arrêté,
- d'envoyer une convocation à l'agent qui doit se rendre au cabinet du médecin, (il devra présenter à cette occasion son dossier médical),
- d'envoyer les conclusions de l'expertise à la collectivité sous 20 jours, après avoir effectué un contrôle de cohérence.

41 %

des expertises sur accident du travail aboutissent soit à une reprise, une consolidation, une guérison, une transformation du risque en maladie ou un avis d'inaptitude.

2 jours

ouvrés de
délai pour une
contre-visite

19 700

contrôles médicaux
par an*

Un réseau de

2 200

médecins agréés
par les ARS

**moyenne annuelle, fonctions publiques territoriale et hospitalière confondues.*

 **sofaxis**
L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

LE PROGRAMME CHANCE

UNE SOLUTION
PÉRENNE
DE MAINTIEN
DANS L'EMPLOI

POUR UN AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL OU UN RECLASSEMENT RÉUSSI

Chaque année, à l'issue d'absences pour raison de santé, des milliers d'agents sont déclarés partiellement ou totalement inaptes à réintégrer leur fonction initiale.

Il est souvent difficile, pour la collectivité, comme pour les agents, de bâtir et mettre en œuvre la meilleure solution possible à une telle situation. Dans certains cas, les agents sont réintégrés dans leur service moyennant le report d'une partie de leurs tâches vers leurs collègues. Ils sont parfois maintenus en arrêt, faute de solution.

Pour accompagner la mise en place d'une solution pérenne de maintien dans l'emploi, satisfaisante pour tous, l'aide d'un spécialiste peut devenir essentielle.



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME CHANCE ?

CHANCE vous propose une **réflexion globale sur la réintégration professionnelle de l'agent** en situation d'inaptitude, prenant en compte les besoins et contraintes de la collectivité, ainsi que les aptitudes et compétences de cet agent, son poste de travail, l'organisation des activités dans son service et de son collectif de travail.

Reprise
ou maintien
dans l'emploi dans
88 %
des cas

Plus de
50 %
des cas trouvent
une solution en
mois d'1 an

CRÉER DU LIEN

Il est destiné aux agents en arrêt de travail qui, après un avis d'inaptitude totale ou partielle rendu par la Médecine Professionnelle et Préventive, rencontrent des difficultés de réintégration à leur poste de travail ou de maintien en activité professionnelle.

Son objectif : aider à mettre en œuvre une solution durable

- En mobilisant les différents **acteurs et experts concernés**, internes ou externes à la collectivité, (médecin de la Médecine Professionnelle et Préventive, assistant(e) social(e), fournisseurs de matériels...).
- En collectant et exploitant l'ensemble des informations sur **l'environnement professionnel de l'agent** ou sur les solutions envisageables pour la collectivité ou l'établissement.
- En formalisant **un plan d'actions complet réactualisé au fil du projet** qui pourra être communiqué et/ou soumis aux différents intervenants, organismes et instances concernés.

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du programme CHANCE est conditionnée :

- à une situation d'arrêt en cours pour l'agent concerné et sur un risque assuré,
- à la demande conjointe de l'Autorité territoriale et de l'agent,
- à l'émission d'un avis médical justifiant de l'incapacité de l'agent à assumer tout ou partie des contraintes de son poste de travail,
- à l'accord de la Médecine Professionnelle et Préventive,
- à l'accord de nos équipes, après analyse technique du dossier par nos consultants.



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL



LA CONFIDENTIALITÉ
EST UNE RÈGLE ABSOLUE
DU PROGRAMME CHANCE :
L'ENSEMBLE DES
INTERVENANTS SUR
LE DOSSIER EST TENU
DE RESPECTER SON
CARACTÈRE
CONFIDENTIEL

LES CLÉS DE RÉUSSITE DU PROGRAMME

Un engagement de tous les intervenants

La motivation conjointe de l'agent et de la collectivité est essentielle au succès de la démarche. La réussite du programme CHANCE repose sur la **complémentarité et la synergie entre différents acteurs** de la collectivité (ressources humaines, médecine préventive, responsable hiérarchique, consultant(e) aménagement/reclassement...).

La réintégration professionnelle de l'agent est envisagée par étapes. Pour chacune d'elles, un rapport écrit est produit et validé par tous, afin de maîtriser la traçabilité des décisions formulées et de maintenir l'engagement de chacun des acteurs. Notre consultant(e) aménagement/reclassement se charge **d'assurer le suivi de l'agent jusqu'à sa réintégration et au-delà.**

**Les programmes CHANCE
sont gérés par les équipes de Neeria,
marque de conseil et de services de Sofaxis**

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

L'unité de Soutien psychologique et Maintien dans l'Emploi
Tél. : 02 48 48 14 60 - Fax : 02 48 48 14 61
E-mail : sme@sofaxis.com

Retrouvez l'ensemble de nos services :
www.sofaxis.com

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges
N° ORIAS 07 000814 - www.orias.fr

 ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

Le programme CHANCE permet d'organiser des échanges réguliers entre l'agent bénéficiaire, la collectivité et le (la) consultant(e) : **jusqu'à trois déplacements dans la collectivité** peuvent être mis en œuvre, ainsi qu'un **accompagnement à distance** tout au long du projet, qui **ne doit pas dépasser une durée de 12 mois.**

Le programme CHANCE débute toujours par une première réunion à laquelle sont invitées les parties prenantes du projet.

Les objectifs de cette première réunion sont les suivants :

- recueillir les attentes de chacun,
- dresser l'état des lieux de la situation professionnelle de l'agent et de ses perspectives d'évolution au sein de la collectivité,
- définir l'objectif visé et le type d'accompagnement à mettre en œuvre,
- établir un plan d'actions et un calendrier détaillé des actions à mener.

Des réunions de suivi sont organisées tout au long du projet de retour à l'emploi de l'agent afin de constater la progression des actions décidées et le cas échéant, de réorienter le projet selon les opportunités ou difficultés rencontrées.

Une approche pluridisciplinaire

Nous vous apportons :

- une expertise en termes de maintien dans l'emploi, de gestion du handicap et de soutien psychologique,
- un suivi, sur la durée nécessaire, en concertation avec les responsables de votre collectivité et en complément de vos compétences internes,
- des spécialistes aux compétences multiples : expertise médicale, ergonomie, psychologie du travail, psychologie clinique, psychosociologie des organisations, hygiène et sécurité et droit du travail.

LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

81 %
de retour à l'emploi
à l'issue du
programme
REPERE

CRÉER DU LIEN



REPERE : apporter un soutien psychologique individuel aux agents en difficulté

Favoriser le retour et l'équilibre au travail des agents

L'absentéisme peut être source de désorganisation et d'atteinte à la qualité du service public. Pour un agent, une augmentation de la fréquence ou de la durée des arrêts de travail peut être le signe d'un **mal-être plus global et souvent non exprimé** comme tel (épuisement professionnel, stress au travail, difficultés sur le plan personnel...). Si elle n'est pas prise en charge, cette souffrance pourra interférer directement sur le travail des agents.

Ces absences ont des conséquences :

- **d'ordre organisationnel** (charge de travail accrue pour les agents présents, risques d'essoufflement, de démotivation ou de baisse de performance),
- **d'ordre budgétaire**, car ces absences ont des coûts direct et indirect importants.

Si le soutien psychologique ne relève pas directement du rôle de l'employeur, le programme REPERE permet de favoriser le **retour au travail** des agents absents et le **maintien dans l'emploi** des agents présents. C'est également pour vous l'occasion d'insérer un programme efficace dans votre politique de gestion des ressources humaines.

Qu'est-ce que le programme REPERE ?

REPERE est un programme d'**accompagnement psychologique** individuel, conçu pour aider les agents à retrouver un équilibre, et ainsi prévenir les arrêts répétés, quelle que soit la cause des difficultés rencontrées (privée ou professionnelle).

Son originalité : un programme limité à 20 séances, favorisant le **retour à l'emploi** et spécialement **adapté aux problématiques** des collectivités territoriales.

RÉACTION : intervenir rapidement auprès d'un agent victime d'agression

Prendre en charge immédiatement les agents agressés sur leur lieu de travail

Véritable soutien aux agents, ce programme permet de **prévenir les arrêts** et favorise le maintien en activité des agents agressés verbalement ou physiquement, en les aidant à retrouver un équilibre psychologique.

REACTION, programme court de **3 à 5 séances maximum**, permet une **reprise rapide de l'activité** si l'agent est en arrêt, ou le maintien dans l'activité, et prévient l'apparition de troubles psychopathologiques consécutifs à une agression.

Qu'est-ce que le programme REACTION ?

Il s'agit d'un programme de **soutien psychologique de courte durée, réalisé immédiatement après l'agression** : dès votre demande, notre équipe intervient, qu'il y ait ou non arrêt de travail, et prend contact directement avec l'agent.

Cet accompagnement psychologique se déroule sous forme de séances de « débriefing » individuel.

Assurées par un(e) psychologue clinicien(ne) membre de notre réseau national, les séances des différents programmes de soutien psychologique individuel peuvent être prises en charge intégralement par votre contrat d'assurance du personnel, sous certaines conditions, et réglées directement au psychologue par nos services.



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL



GROUPE DE PAROLE : apporter un soutien psychologique collectif à vos agents

Accompagner un groupe d'agents suite à des événements traumatiques

Les agents de votre collectivité peuvent être confrontés à des situations traumatisantes, dans le cadre de leur activité (accident grave, agression, suicide, deuil...) : une **intervention collective** de type « débriefing » avec tout le personnel concerné directement ou indirectement par cet événement peut alors être mise en place.

Le groupe de parole repose sur un principe simple : créer un espace d'expression verbale où chacun pourra exprimer son ressenti et la manière dont il a vécu l'événement traumatisant, afin de le surmonter plus facilement.

Qu'est-ce qu'un groupe de parole ?

Il s'agit d'un accompagnement collectif, sous forme d'une séance de « débriefing ». Dans cet espace confidentiel et neutre, les agents peuvent laisser libre cours à l'expression de leurs souffrances, de leurs interrogations ou des difficultés vécues après un traumatisme. Ce programme est conçu pour aider les agents à retrouver un équilibre, suite au traumatisme, et **prévenir ainsi les arrêts maladie**.

D'une durée de 2 heures environ, la séance est assurée par un(e) psychologue clinicien(ne) membre de notre réseau ou par l'un(e) de nos psychologues clinicien(ne)s. Pour faciliter le dialogue et les échanges entre chacun, les groupes sont limités à **10 personnes maximum**.

En cas de difficulté détectée durant son déroulement, ce programme peut déboucher sur un suivi individuel pour un ou plusieurs agents.

REACTION

Dans 9 cas sur 10,
l'agent est en activité à l'issue du programme, alors que dans 50 % des cas il était en arrêt au début du programme.

Les programmes de soutien psychologique sont gérés par les équipes de Neeria, marque de conseil et de services de Sofaxis

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

L'unité de Soutien psychologique et Maintien dans l'Emploi
Tél. : 02 48 48 14 60 - Fax : 02 48 48 14 61
E-mail : sme@sofaxis.com

Retrouvez l'ensemble de nos services :
www.sofaxis.com



Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges
N° ORIAS 07 000814 - www.orias.fr

ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

sofaxis
L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

Partenaire de référence des acteurs territoriaux

Partenaire de référence des acteurs territoriaux dans leurs missions d'intérêt général, Sofaxis s'implique depuis plus de 30 ans auprès des collectivités, de leurs élus et agents, en leur proposant des solutions de protection, de pilotage, d'assurance et de prévention de leurs risques d'activité, contribuant directement à la performance des services publics.

Avec plus de 500 collaborateurs et près de 900 000 personnes protégées, Sofaxis a enregistré en 2017 un montant de près de 500 millions d'euros de primes collectées.

Sofaxis est une société du Groupe Sham, groupe mutuel d'assurance européen qui propose à l'ensemble des acteurs de la santé, de l'action sociale et des territoires des solutions de gestion, de prévention et d'assurance des risques liés à leur activité. Avec près de 1 000 collaborateurs en France, en Italie, en Espagne et en Allemagne, le Groupe Sham a enregistré en 2017 un montant de 829 millions d'euros de primes collectées.

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

Service Relations Clients

Tél. : 02 48 48 15 15

Fax : 02 48 48 15 16

E-mail : relations.clients@sofaxis.com

Retrouvez l'ensemble de nos services :

www.sofaxis.com

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges

N° ORIAS 07 000814 - www.orias.fr



ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001
EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

Ce document a été imprimé sur un papier certifié PEFC,
issu de forêts gérées durablement.